****

**L’obligation de sécurité**

**Journée d’information-sensibilisation ISST/DRIEETS d’ILE DE FRANCE**

Responsables :

Arnaud CASADO

Maîtres de conférences en droit privé, ISST (Univ. Paris 1)

|  |
| --- |
| **Jeudi 26 juin 2023** |
| 9H3012H30 | **L’évolution de la jurisprudence de la Cour de cassation sur l’obligation de sécurité****Emmanuelle WURTZ***Avocate générale à la Cour de cassation*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***Droit pénal de la sécurité et de la santé au travail****Laurent Gamet***Professeur Université Paris-Est Créteil (UPEC)* |
| 14H17H | **La prévention des risques de chutes de hauteur****Nadiège FÉLICIE***INRS*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***La délégation de pouvoir en matière de santé sécurité****Arnaud CASADO***MCF Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (ISST)* |

**PUBLIC :**

Le stage s’adresse à des agents de l’inspection du travail d’Ile de France. Le groupe sera composé au maximum de quatre-vingts personnes.

**OBJECTIFS :**

Le stage abordera l’obligation de sécurité en droit positif qu’il s’agisse de sa nature et de sa portée tant dans le domaine des risques physiques que psychiques. Un accent particulier sera mis sur le droit pénal du travail.

**PROGRAMME DE FORMATION**

La journée d’information-sensibilisation se déroule sur une journée, le jeudi 8 décembre 2022, dans les locaux de l’Institut des sciences sociales du travail, à Bourg-la-Reine (salle Marcel David). Elle débute à 9 heures 30 et se termine à 17 heures 30.

* **Matinée :**
	+ Afin de favoriser une prise de distance indispensable à une compréhension plus fine des récentes évolutions jurisprudentielles et législatives, la première partie de matinée sera consacrée à la jurisprudence de la Cour de cassation.
	+ Les principaux risques pénaux seront ensuite brossés par l’un des principaux auteurs sur le sujet.
* **Après-midi :**
	+ L’après-midi la portée de l’obligation de sécurité en termes de prévention des risques, particulièrement dans le secteur du BTP, sera abordée.
	+ Enfin, la journée se clôturera des aspects pénaux avec notamment un focus sur la délégation de pouvoir.